

Prise en charge post mortem du patient « cas possible » ou « diagnostiqué » COVID 19

1 OBJECTIF

Ce mode opératoire concerne les précautions à prendre pour protéger les professionnels et limiter le risque de propagation du virus, en tenant compte du fait que le risque de contamination est le même chez un patient décédé que chez le malade vivant.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Ce mode opératoire décrit la prise en charge du corps d'un patient décédé «cas possible» ou «diagnostiqué positif» dans le cadre d'une infection Covid-19.

Pour la personne n'ayant pas présenté de symptômes et n'ayant pas été suspectée de son vivant, les mesures de prise en charge du défunt sont celles de droit commun .[SOINS-PROT-0009](#)

3 PERSONNEL CONCERNÉ

- Soignants des unités de soins
- Agent de la chambre mortuaire

4 PROTECTION DES SOIGNANTS

4.1 PRISE EN CHARGE DU CORPS DANS LA CHAMBRE

Respecter les précautions **STANDARD** et complémentaires spécifiques COVID après le décès du patient

☞ Rappel des Précautions Standard :

- Port de gants et tablier pour tout contact avec des liquides biologiques, des déchets ou du linge souillé.
- Réaliser une désinfection des mains par friction hydro-alcoolique avant le port de la tenue de protection, avant le port des gants et dès le retrait des gants, à la fin du soin.
- Ne pas manipuler ou toucher le masque une fois qu'il est en place.
- Ne pas toucher son visage pendant les soins du corps du patient décédé.

☞ S'habiller selon la procédure spécifique COVID [HYG-FICO-0004](#)

- Masque chirurgical et lunettes de protection
- Coiffe (charlotte, calot ...)
- Surblouse à usage unique à manches longues + un tablier plastique à usage unique
- Gants à usage unique

☞ Extraction du Pace maker ou de la pompe intrathécale par un médecin dans la chambre du patient selon la procédure [SOINS-FITC-0023](#)

☞ La toilette succincte du corps est réalisée uniquement dans la chambre dans laquelle il a été pris en charge

- Utiliser un gant de toilette à usage unique imprégné de savon liquide et de très peu d'eau, sans utiliser de bassine.
- Essuyer le corps avec des gants de toilette à usage unique.
- Tout le matériel est éliminé par la filière déchets DASRI

- ☞ Sont interdits :
 - les manœuvres à risques (aspirations, méchage,...)
 - tout rite spécifique de soins du corps par une personne extérieure au service
 - tout acte de thanatopraxie
- ☞ Identifier le corps avec un bracelet d'identification
- ☞ Préparer le transfert à la chambre mortuaire :
 - Dans la chambre, recouvrir le brancard de transfert d'un drap en tissu
 - Envelopper le corps drapé dans une housse mortuaire étanche hermétiquement close (fermeture côté tête)
 - Déposer la housse contenant le corps, sur le brancard de transfert
 - La housse mortuaire est nettoyée, désinfectée avec une lingette imprégnée de détergent désinfectant avec **un temps de contact de 5 minutes** (délai d'action pour la virucidie).
 - Identifier la housse avec une étiquette du patient.
 - Replier les pans de drap pour recouvrir la housse
- ☞ Transport du corps de la chambre patient à la chambre mortuaire selon la procédure en vigueur

4.2 EN CHAMBRE MORTUAIRE

- ☞ Désinfection du chariot de transport (respecter le temps de contact de 5 minutes du détergent/désinfectant)
- ☞ Les Précautions Standard sont appliquées lors des manipulations de la housse : réaliser une désinfection des mains par friction hydro-alcoolique avant le port des gants et dès le retrait des gants
- ☞ Il n'y a pas de présentation du corps en chambre mortuaire, ni lors de la mise en bière.
- ☞ L'évacuation du corps devant être rapide et les visites interdites, aucune cérémonie ne doit se faire sur l'établissement.
- ☞ Aucun acte de thanatopraxie, ni toilette rituelle, ni soin de conservation ne doit être pratiqué.
- ☞ La housse ne doit jamais être ouverte.
- ☞ Le transport du corps sans mise en bière n'est pas autorisé, la mise en bière est faite à l'Institut Bergonié :
 - La société de pompes funèbres est informée par l'agent de la chambre mortuaire qu'il s'agit d'un patient contagieux, préalablement à sa venue.
 - Il n'est pas nécessaire d'utiliser un cercueil hermétique, le corps sera déposé en cercueil simple.
 - La société de pompes funèbres assure la mise en bière.
 - Les précautions standard sont appliquées lors des manipulations de la housse : réaliser une désinfection des mains par friction hydro-alcoolique avant le port des gants et dès le retrait des gants
- ☞ "La présence d'un officier de police judiciaire est toujours requise lors de la mise en bière"